



Déclaration du SE-Unsa

CAPD du 17 mai 2016

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames, Messieurs les membres de la CAPD,

L'action du SE-Unsa engagée depuis de nombreuses années pour l'égalité de rémunération des corps enseignants porte à nouveau ses fruits. Le Premier Ministre vient d'annoncer le passage de l'ISAE à 1200 € annuels dès la rentrée 2016.

Suite à sa pétition initiée en 2011, le SE-Unsa avait obtenu la création de l'ISAE en 2013, par un protocole d'accord signé avec Vincent Peillon. Poursuivant son objectif d'une indemnité de 1200 € annuels identique à celle du second degré, le SE-Unsa a recueilli en 2015, 55 000 signatures remises à l'Élysée en décembre.

Le SE-Unsa se félicite que l'égale reconnaissance des enseignants progresse, quel que soit le niveau d'enseignement. Plus de 25 ans après le recrutement de tous au même niveau en 1989, il était temps !

Concernant les mutations, qu'elles soient inter ou intra départementales, elles revêtent une importance considérable pour la vie professionnelle et personnelle de nos collègues.

Cette année, les permutations informatisées n'ont permis qu'à très peu de collègues de se rapprocher de leur conjoint. A peine 6 % des demandes pour les Pyrénées Atlantiques ont été satisfaites.

Le groupe de travail d'ajustement ministériel qui s'est tenu le 19 avril 2016 n'a eu que des effets très limités au plan national. Localement, aucune situation n'a été prise en compte.

Le SE-Unsa continue à dénoncer les critères choisis trop restrictifs, comme la règle du département non limitrophe, et plus généralement dans le cadre des permutations informatisées, du forfait pour années de séparation.

Pour notre organisation, de trop nombreux collègues landais vont continuer à exercer dans des conditions qui rendent très difficile l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle. Ils ont pourtant le droit d'attendre de l'institution une reconnaissance de leur situation particulière.

Le SE-Unsa vous demande donc, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, comme les années précédentes, d'accorder tous les EXEAT, les nombreuses demandes d'INEAT pouvant compenser d'éventuels départs, et de porter un regard bienveillant sur les demandes de travail à temps partiel sur autorisation.

Pour en revenir à l'ordre du jour, concernant le mouvement départemental, si nous tenons à remercier les services de la DSDEN pour la qualité de leur travail, de leurs documents et leur disponibilité, nous tenons à rappeler notre opposition au profilage des postes. En effet, même si nous avons pu jouer notre rôle d'élus du personnel en effectuant des vérifications, force est de constater que la multiplication des postes à profil jette, cette année encore, un trouble sur le mouvement.

Nos collègues désirent pouvoir concilier vie professionnelle et vie personnelle grâce à des mutations se déroulant selon des modalités justes et transparentes. Dans les Landes, l'objectif n'est pas atteint.

Contrairement à ce que nous a annoncé Monsieur le Recteur lors d'une audience académique au mois d'avril, ce profilage des postes ne répond pas à sa volonté de traiter avec plus d'humanité les situations professionnelles, mais crée plutôt un sentiment d'injustice chez de nombreux collègues.

Pour ce qui est du ratio de passage à la hors-classe, il continue son évolution et atteint cette année les 5 %. Nous nous réjouissons que cette revendication portée de longue date par le SE- Unsa, syndicat de tous les enseignants, soit prise en compte, et nous y veillerons de près tant que l'équité ne sera pas totale avec nos collègues du 2nd degré.

Les commissaires paritaires du SE-Unsa

Elodie DARZACQ

Chantal DEDIEU

Mathilde GAILLARD

Maité Négui